

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 22 JUIN 2017

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.29.32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	31
Absents représentés	13
Absents excusés	1
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE VINGT DEUX JUIN à VINGT HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 16 juin 2017 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mmes GAMBASIO, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mme POLIAN, MM. CHIESA, ALGUL, HEFAD (à partir du vote du compte-rendu des débats), Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes LE FRANC, ANDRIA, PHILIPPE, MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes POURRIOT, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD Méhadée,
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par Mme KIROUANE,
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
Mme LESENS, conseillère municipale, représentée par Mme PAURON,
Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. ALGUL,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme OUDART,
Mme APPOLAIRE, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Sandrine,
Mme BAILLON, conseillère municipale, représentée par Mme POURRIOT.

ABSENTS EXCUSES

M. HEFAD, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 18 mai 2017.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

/ ENTEND la réponse apportée par Monsieur le Maire à la question posée par le groupe Convergence Citoyenne Ivryenne intitulée « Droit de vote et d'éligibilité des étrangers ».

(Pas de vote)

/ APPROUVE le vœu présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité contre la persécution des homosexuels en Tchétchénie.

(39 voix pour et 6 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

A/ ARRETE les comptes de gestion du comptable public 2016 relatifs aux :

Budget principal

Budget annexe du chauffage urbain

Budget annexe de la restauration municipale

Budget annexe de l'aide à domicile

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

(35 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

B/ DESIGNE M. Romain Marchand comme président de séance pour l'examen des comptes administratifs 2016 de la Ville.

(unanimité)

(Monsieur BOUYSSOU sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).

ARRETE les comptes administratifs 2016, concernant :

B1/ Le budget principal.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

B2/ Le budget annexe du chauffage urbain.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

B3/ Le budget annexe de la restauration municipale.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

B4/ Le budget annexe de l'aide à domicile.

(unanimité)

B5/ Le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique.

(unanimité)

B6/ Le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

(unanimité)

B7/ Le budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

Monsieur BOUYSSOU reprend la Présidence

C/ PREND ACTE des dispositions de l'article L.5219-5 VIII du code général des collectivités territoriales issu des dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et DECIDE le rattachement de l'Office Public de l'Habitat d'Ivry-sur-Seine à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Ce rattachement prendra effet à compter du 31 décembre 2017.

(42 voix pour et 3 abstentions : M. ALGUL, Mmes SIZORN, MACEDO)

D/ APPROUVE la délibération relative au stationnement payant et portant modification des tarifs sur voirie et mise en place de nouveau dispositifs, et approbation avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la notification des forfaits de post-stationnement (FPS).

(37 voix pour et 8 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, RHOUMA, HEFAD, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

E/ DECIDE de transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte « Autolib' et Vélib' Métropole » en adhérent à la compétence optionnelle « Vélib' », DIT que la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite que soient installées sur son territoire au plus tard le 31 mars 2018 15 stations dont 3 autoportantes, financièrement à sa charge à compter de l'année 2018 dans le cadre d'une subvention de fonctionnement qui sera versée au Syndicat Mixte « Autolib' et Vélib' Métropole » et comprise entre 8 et 10 k€ par station et par an, DIT que la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite que soient installées sur son territoire au plus tard le 31 mars 2019 2 à 3 stations supplémentaires, financièrement à sa charge à compter de l'année 2019 dans le cadre d'une subvention de fonctionnement qui sera versée au Syndicat Mixte « Autolib' et Vélib' Métropole » et comprise entre 8 et 10 k€ par station et par an et APPROUVE l'actualisation de la nomenclature des droits de voirie, en ce qu'elle prévoit la gratuité de l'occupation du domaine public communal par lesdites stations.

(44 voix pour et 1 ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

1/ APPROUVE la convention à passer avec la Préfecture du Val-de-Marne relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

(unanimité)

2/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par le comptable public à la somme de 70 000 euros.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

3/ FIXE à compter du 1^{er} juillet 2017, les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

4/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2018 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

5/ FIXE les tarifs de stationnement du parking Général de Gaulle.

(unanimité)

6/ 1) FIXE à compter du 30 juin 2017 les tarifs des activités sportives.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6/ 2) FIXE à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs pour le Hangar-Tremplin, le cinéma municipal le Luxy, les Médiathèques, et le conservatoire de musique et de danse.

(35 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

6/ 3) FIXE les tarifs des sorties familiales organisées par les maisons de quartier, la participation pour les goûters et les repas et les tarifs des activités ou ateliers culturels ou sportifs proposées pour 1 semaine sous forme de stage.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

6/ 4) FIXE à compter du 1^{er} juillet 2017 l'adhésion familiale à l'animation de quartier proposée par le service des Accueils des Temps Scolaires et de Loisirs de la Ville au mois de juillet 2017.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

7/ FIXE à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public, DIT que les installations sportives municipales (stades, gymnases, salles spécialisées, plateaux d'évolution, équipements nautiques) sont mises à disposition à titre gracieux auprès des associations sportives locales d'Ivry-sur-Seine et des associations culturelles ainsi que des fédérations sportives et PRECISE que le terrain de football du stade des Lilas est mis gratuitement à la disposition du Lycée Fernand Léger étant donné que la Région Ile-de-France, collectivité de rattachement dudit lycée, a subventionné les travaux relatifs à ce terrain.

(35 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

8/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint en charge de l'Ecologie urbaine, du Plan climat-énergie, afin qu'il se rende à la 7^e édition des Assises nationales de la Biodiversité qui se déroulera à Ajaccio les 5, 6, 7 juillet 2017.

(35 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

9/ PREND ACTE du bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, PRECISE que la présente délibération et le bilan annexé à cette dernière seront présentés par le Président de l'établissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB), devant le Conseil de territoire avant l'approbation par ce dernier du projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine, PRECISE que la présente délibération et le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et SOLLICITE à nouveau l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre afin de rectifier une erreur matérielle de zonage qui nécessite la mise en œuvre d'une nouvelle modification simplifiée à intervenir au cours du 4^{ème} trimestre 2017.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

10/ APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique à l'Etablissement public « Grand Paris Aménagement » (aménageur de la ZAC du Plateau), d'une part, de l'emprise foncière de la place du Général de Gaulle (d'une superficie de 4395 m² environ et correspondant à la parcelle actuellement cadastrée section T n° 208 et aux volumes immobiliers n° 1 des lots 6 et 7 de la ZAC du Plateau), et d'autre part, de deux autres parcelles cadastrées section T n° 18 sis, 14 passage Hoche et section V n° 101 sis, 69 rue Barbès à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

11/ DECIDE qu'il est nécessaire d'acquérir prioritairement à l'amiable et au besoin par voie d'expropriation la parcelle bâtie située 113/115 avenue de Verdun, cadastrée section S n° 183 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 7455 m² afin de constituer une réserve foncière en vue de la construction prochaine d'un équipement scolaire (collège), APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire et DEMANDE à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de bien vouloir prescrire l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire de ce projet d'acquisition, et de se prononcer à leur issue sur son utilité publique ainsi que sur la cessibilité dudit terrain au bénéfice de la commune.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

12/ ABROGE et REMPLACE la délibération en date du 18 février 2016, approuvant la vente à la SCCC Ecoovillars de l'immeuble sis 19 rue Villars et 51 bis rue Antoine Thomas à Ivry-sur-Seine, cadastré J n° 146, d'une surface de 1 196 m² pour un montant de 358 000,00 € et APPROUVE la vente à la SCCC Ecoovillars de l'immeuble sis 19 rue Villars et 51 bis rue Antoine Thomas à Ivry-sur-Seine, cadastré J n°143, d'une surface de 1 196 m² pour un montant de 358 000,00 €.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

13/ DECIDE le rachat au SAF94 au prix 185 059,86 € des lots de copropriété n° 1, 2, 3, 16, 17, 18, 21 et 201 dépendant de la parcelle cadastrée section AU n° 83, sise 6 boulevard de Brandebourg à Ivry-sur-Seine et APPROUVE le compte de cession de l'opération n° 225 relatif aux biens cités.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

14/ DECIDE de donner son accord pour le rachat au SAF94 par la société SADEV94 au prix de 530 163,14 € des lots de copropriété :

- n° 131, sis 106-112 bd Paul Vaillant-Couturier, dépendant de la parcelle cadastrée section AU n°110,
- n° 2, 3, 6, 12, 13 et 19, sis 115 bd Paul Vaillant-Couturier, dépendant de la parcelle cadastrée section AY n°13,
- n° 6 et 9, sis 80 bd Paul Vaillant-Couturier, dépendant de la parcelle cadastrée section AV n° 155 à Ivry-sur-Seine.

APPROUVE les comptes de cession des opérations n° 321 à 324 relatif aux biens cités et PRECISE que la participation de 10% versée par la Ville lors de l'acquisition de ces lots par le SAF94 lui sera reversée après cession, soit 50 600 00 €.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

15/ ACCORDE au titre de l'année 2017, une participation à l'OPH d'Ivry d'un montant respectif de 1 921 000 € pour la réalisation de travaux dans les cités.

(32 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, 1 abstention : M. TAGZOUT et 6 ne prennent pas part au vote : MM. BOUYSSOU, MARTINEZ, HEFAD, Mmes SEBAIHI, KIROUANE, POURRIOT)

16/ AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice dans l'intérêt et au nom de la commune d'Ivry-sur-Seine pour diffamation publique envers une administration publique et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer plainte et se constituer partie civile au nom de la commune d'Ivry-sur-Seine contre Monsieur Jamal LAHYANE.

(23 voix pour, 18 voix contre : MM. BELABBAS, AIT AMARA, CHIESA, TAGZOUT, HEFAD, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, RODRIGO, MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON et 4 ne prennent pas part au vote : M. ZAVALLONE, Mmes LESENS, PAURON, POLIAN)

17/ ABROGE sa délibération du 7 avril 2016 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus, DECIDE d'attribuer des indemnités de fonction au Maire, aux adjoints, et aux autres conseillers municipaux, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15% prévue pour les communes « chef-lieu de canton », et FIXE comme suit, à compter du 11 avril 2017, le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

- ✓ Maire : 6 251,10 €
- ✓ Adjoint : 2 250,21 €
- ✓ Conseiller délégué : 515,18 €
- ✓ Conseiller : 91,69 €

(35 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

18/ APPROUVE la convention relative à la réalisation des travaux liés au projet TRAM9 sur le domaine routier et le domaine communal de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

19/ ABROGE et REMPLACE la délibération du 20 octobre 2016 et APPROUVE l'avenant à la convention avec le département du Val-de-Marne relative à l'école Decroly.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

20/ APPROUVE la convention de partenariat entre Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Keratsini-Drapetsona (Grèce) qui a pour objet de définir les modalités de partenariat, les engagements et les responsabilités des trois villes dès sa signature jusqu'en 2021, l'un des objectifs étant de soutenir le projet d'ouverture du centre municipal de prévention en santé publique en Grèce.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

21/ APPROUVE les ventes de livres des Médiathèques d'Ivry, dans le cadre d'Ivry-en-Fête les 24 et 25 juin 2017 et de la Fête du Quartier Monmousseau le 24 septembre 2017 et FIXE les prix de vente comme suit :

- livres de poche adulte et jeunesse : 0,50 euros,
- albums pour la jeunesse, bandes dessinées, romans adulte et jeunesse : 1 euro,
- beaux livres adulte (livres d'art, photographie ...) : 3 euros,
- partitions musicales : 1 euro.

Et DECIDE de verser les recettes issues des ventes de livres au comité populaire du camp de Jalazone et Jifna en Palestine.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

22/ APPROUVE les deux conventions d'objectifs et de financement Prestation de Service « Accueil de loisirs sans hébergement » relatives aux accueils maternel et élémentaire à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF'94).

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

23/ APPROUVE l'annexe établie pour l'année 2016/2017 dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne relative à la mise en place du Programme local de prévention bucco-dentaire et PRECISE que la subvention départementale est fixée à 2 760 € pour l'année 2016/2017.

(unanimité)

24/ SOLLICITE auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour l'année 2017 pour les programmes d'actions de santé publique suivants : « Santé Mentale », « Santé des personnes en situation de grande exclusion sociale », « Intervention globale en faveur de la santé des personnes confrontées aux difficultés sociales », « Nutrition et santé buccodentaire », « Habitat et santé », « Conduites addictives » et « Santé sexuelle et prévention des maladies VIH, IST, Hépatites ».

(unanimité)

25/ DECIDE le versement de la subvention de 17 500 € perçue dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au SIIM94 pour l'acquisition de logiciels et la formation du personnel médical.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

26/ APPROUVE la mise en œuvre du Conseil Local de Santé Mentale constituant le volet santé mentale du Contrat Local de Santé 2015-2017 et APPROUVE la convention de reversement de la contribution financière de l'Agence Régionale de Santé entre les Hôpitaux Universitaires Paris-Sud - site Paul-Brousse et la Mairie d'Ivry-sur-Seine relatif au financement du poste de coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale.

(unanimité)

27/ ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés, afin qu'ils se rendent sur les centres de vacances dans le cadre des séjours organisés sur le territoire national et à l'international par la Ville au cours des mois de juillet et août 2017 afin de s'assurer de la qualité des activités proposées.

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 7 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, TAGZOUT, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

28/ DECIDE à compter du 1^{er} juillet 2017, la modification de la délibération du 20 décembre 2007 modifiée relative à l'attribution des indemnités d'astreintes au sein de certains services municipaux, notamment le service animation-actions éducatives de la direction jeunesse.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

29/ DECIDE à compter du 1^{er} juillet 2017, la création des emplois suivants :

- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 2 emplois d'attaché,
- 6 emplois d'adjoint technique,
- 1 emploi de technicien,
- 5 emplois d'adjoint d'animation.

Et DECIDE à compter du 1^{er} juillet 2017, la suppression des emplois suivants :

- 3 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal,
- 6 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 5 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

/ EST INFORME du Bilan des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement par le biais du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF).

(affaire non sujette à un vote)

/ EST INFORME du Bilan des actions en faveur du développement social urbain et moyens de leur financement par le biais de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

(affaire non sujette à un vote)

/ EST INFORME du Renouveau de la convention de la mise à disposition d'agents auprès du comité d'activités sociales et culturelles (CASC) de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(affaire non sujette à un vote)

/ EST INFORME du Renouveau de la convention de la mise à disposition d'un agent auprès de l'Association Logement Jeunes Ivryens (ALJI).

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 mai 2017.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H15

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU